

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CERTIFICAT DE DETTES MUNICIPALES ET TRANSFERT DE BIEN-FONDS

Demande visant à remettre au soussigné un certificat de dettes municipales pour le bien-fonds mentionné ci-dessous.

Service des finances

Téléphone: 506.877.6759 • Fax: 506.877.7924
Courriel: certificat@dieppe.ca

Adresse municipale du bien-fonds

Numéro civique	Rue	Ville	Province	Code postal	
Numéro d'identification de propriété (NID): _____			Date de clôture: _____		
Date de lecture du compteur (si applicable): _____			Jour	Mois	Année
			<input type="radio"/> Refinancement		

Renseignements sur le(s) propriétaire(s) actuel(s)

Nom	Avocat
Nom	

Renseignements sur le(s) nouveau(x) propriétaire(s) (si applicable)

Nom	Avocat
Nom	

Numéro(s) de téléphone (doit en fournir au moins un):

Domicile	Mobile	Travail
Courriel		

Est-ce que le demandeur est présentement propriétaire d'une résidence à Dieppe? Oui Non

Si oui, veuillez fournir l'adresse:

Numéro civique	Rue	Ville	Province	Code postal
----------------	-----	-------	----------	-------------

Adresse postale pour l'envoi des nouvelles factures (si elle diffère du bien-fonds ou de l'adresse municipale faisant l'objet du transfert):

Numéro civique	Rue	Ville	Province	Code postal
----------------	-----	-------	----------	-------------

Certificat demandé par: _____
Avocat

Par quelle méthode souhaitez-vous recevoir le certificat?

- Télécopieur: _____
- Courriel: _____

Méthode de paiement

- Veuillez utiliser la carte de crédit se terminant par _____
- Carte de crédit (veuillez fournir le nom complet et le numéro de téléphone de la personne-ressource):

(_____) _____ - _____
- Chèque

Les renseignements personnels sur le présent formulaire sont recueillis en vertu de l'autorité conférée par la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée aux fins de traitement de la demande. Les questions relatives à la collecte des renseignements personnels peuvent être transmises au greffier, 333, avenue Acadie, Dieppe, Nouveau-Brunswick, E1A 1G9, 506.877.7900.

97FIN12.18

